

DIEHL, Paul *International Peacekeeping*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1994, 228 p.

Jean-René Chotard

Volume 26, numéro 4, 1995

Multilatéralisme et sécurité régionale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703541ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703541ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chotard, J.-R. (1995). Compte rendu de [DIEHL, Paul *International Peacekeeping*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1994, 228 p.] *Études internationales*, 26(4), 875–876. <https://doi.org/10.7202/703541ar>

International Peacekeeping

DIEHL, Paul. *Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1994, 228 p.*

Après beaucoup d'études sur des questions de sécurité et de stratégie, P. Diehl examine le problème du maintien de la paix tel qu'il a été posé à l'issue de la guerre froide. Cette seconde édition ajoute un «épilogue» sur la Somalie, la Bosnie et le Cambodge qui sert à nuancer certaines propositions, probablement optimistes, de la première édition.

L'auteur examine les origines du maintien de la paix et il rappelle les différences entre l'ancienne SDN et l'actuelle ONU. Fondant son examen sur dix cas, échelonnés de 1956 à 1992, (de Suez jusqu'au conflit yougoslave), il dégage les quatre caractères de ce type de mission, c'est-à-dire l'aspect non coercitif, le déploiement d'une force d'interposition entre les camps opposés, la neutralité de cette force et l'accord du pays hôte. Ainsi déployée, la force multinationale maintient une surveillance, garantit un ordre et assume des tâches humanitaires. L'exécution des missions de maintien de la paix se vérifie à deux critères, celui de la capacité à empêcher des affrontements et celui de l'amorce d'une dynamique de résolution de conflit.

Le premier critère a été respecté dans la mesure où, à partir de Suez, la force multinationale a pu être engagée en application d'un mandat clair sur des théâtres où le conflit était achevé. En revanche, les missions ont échoué au regard du second critère. Selon P. Diehl, la force d'interposition s'est trouvée liée (trop liée peut-être) au *statut quo ante*. De surcroît, elle n'était pas dotée d'autorité pour pro-

céder à des négociations, et la durée prolongée de son stationnement incitait les parties en conflit à ne pas chercher de solutions de compromis.

Dès l'édition de 1992, l'auteur préconise de doubler la mission de maintien de la paix par une autre d'imposition de la paix. Il suggère aussi la possibilité de transférer la responsabilité des missions de l'ONU à des organisations régionales ou multinationales. La ligue arabe offre ici un exemple. Il s'éloigne un peu de la pratique des dix cas retenus lorsqu'il évoque la notion d'une force permanente, comme le voulaient certains membres de la SDN, à l'origine. Il insiste sur l'intérêt du recours à des forces régionales de maintien de la paix, d'abord parce que pour des raisons de voisinage, elles représentent des nations directement intéressées au maintien de la paix, mais aussi parce qu'elles se trouvent culturellement plus proches des parties en conflit.

P. Diehl rappelle aussi les fonctions alternatives au maintien de la paix, dont peut se charger une force multinationale. La vérification du contrôle des armements, la lutte contre la drogue et le terrorisme font écho à une littérature assez abondante par ailleurs. Il insiste particulièrement sur la prévention dans des zones où les conflits sont récurrents, comme entre l'Inde et le Pakistan.

La fin de la guerre froide a pu rétablir la coopération des grandes puissances prévue en 1945; elle a aussi réactivé de multiples tensions, que l'affrontement des deux super-puissances avait plongées en léthargie. Des quatre caractères initiaux, seul celui de la neutralité demeure péremp-

toire. L'imposition de la paix peut-elle s'accommoder de mesures non coercitives, d'une stricte interposition de force et d'un respect de l'accord du pays hôte? Le bref examen des trois opérations récentes permet d'apporter des éléments de réponse. Pour le Cambodge, la mission de l'ONU a atteint une part appréciable de ses objectifs. En Somalie, la dimension humanitaire compte seule comme résultat probant. La complexité du cas de la Bosnie était manifeste, voici un an, quand se préparait cette édition. Si l'Europe de 1939-1940 a connu une «drôle de guerre», celle de 1992-1995 expérimente un «drôle de maintien de la paix». L'ouvrage de P. Diehl contribue à la réflexion et aux critiques qui tentent d'explorer d'autres pistes de coopération internationale.

Jean-René CHOTARD

*Département de sciences humaines
Université de Sherbrooke, Canada*

Verification 1994. Arms Control, Peacekeeping and the Environment.

*POOLE, J.B. and GUTHRIE, R. (dir.).
London, (Engl.), Vertic, 1994, 352p.*

Le Verification Technology Information Centre (VERTIC) est une organisation indépendante à but non lucratif composée de scientifiques et de techniciens travaillant dans les domaines du contrôle des armements et de l'environnement. En cette époque de conversion des industries de défense et de technologies à double emploi, l'annuaire édité par Poole et Guthrie était, cette année encore, attendu avec impatience par les experts et les observateurs.

Ils ne seront pas déçus. Ce volume, le quatrième de la série, donne au lecteur des réponses précises sur un nombre important de questions spécifiques à ce domaine d'étude. Fruit d'un travail collectif, il dresse un bilan des événements qui firent l'actualité durant l'année 1993, dont la thématique particulièrement importante des questions nucléaires qui resurgira, en 1995, lors de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération. De fait, les questions nucléaires ont reçu depuis les débuts de cette série un traitement prioritaire pour des raisons esquissées par les auteurs dans l'introduction. On trouvera également dans cette partie du livre un survol utile et une perspective d'analyse plus large, des aspects souvent négligés dans les ouvrages techniques sur ce sujet.

La première partie de cet annuaire (18 textes) traite d'une variété de questions relatives au contrôle des armements, la seconde (4 textes) porte sur le maintien de la paix, tandis que la dernière (5 textes) aborde les questions environnementales. Environ 35 % des collaborations ont trait d'une manière ou d'une autre aux questions nucléaires, ce qui est compréhensible en raison de l'énorme intérêt entourant les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP. Mais cet intérêt en valait-il la peine puisque, selon certains, la Conférence a généré des résultats plus ou moins satisfaisants? Je ne me prononcerai pas là-dessus. Cependant, le livre rend assez bien les raisons de cette ambivalence.

Déroutante, l'année 1993 aura révélé bien des dangers latents. Des tendances contradictoires ont émergé et beaucoup d'incertitude demeure